



VILLE DE SION

MISE AU CONCOURS

La Ville de Sion met au concours un poste de

agent de police incorporé à sa police municipale (taux d'activité de 100%)

Missions principales

La police municipale de Sion assure la sécurité et veille au maintien de l'ordre et de la tranquillité publics sur le territoire de la commune.

Cette fonction de service à la collectivité

- comporte des activités variées : police secours, circulation, contrôles techniques, lutte contre la délinquance et les incivilités, établissements publics, etc. ;
- offre des possibilités intéressantes de formation et d'avancement.

Conditions d'engagement

- avoir suivi une école de police et/ou avoir obtenu le brevet fédéral de police ;
- être au bénéfice d'une formation de base complète (CFC ou formation jugée équivalente) ;
- avoir les aptitudes et dispositions suivantes : esprit de décision, assurance, calme, discrétion, discipline, collégialité, résistance au stress, capacité à assumer des horaires irréguliers (nuits et week-ends), compétences relationnelles et sens des relations avec le public ;
- être de langue maternelle française ;
- jouir d'une bonne santé et d'une bonne réputation ;
- avoir ou prendre domicile sur le territoire de la commune de Sion ;
- limite d'âge : 35 ans.

Ce poste est accessible aux hommes ou aux femmes.

Entrée en fonctions : à convenir.

Les renseignements relatifs aux conditions générales d'engagement et au traitement peuvent être obtenus auprès de M. Pierre Rossier, commissaire de la police municipale, au 027 324 15 11.

Les offres avec curriculum vitae, photo, références et certificats doivent être adressées avec la mention sur l'enveloppe « agent de police » à : Ville de Sion, secrétariat municipal, Hôtel de Ville, rue du Grand-Pont 12, CP 2272, 1950 Sion 2, **jusqu'au 31 août 2011.**

Toute offre remise hors délai sera écartée, la date du timbre postal faisant foi.

Sion, le 16 août 2011

L'ADMINISTRATION COMMUNALE